



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CFDT NEWS

Un autre regard sur l'actualité de l'entreprise

**D
I
R
E
C
T
I
O
N

O
R
A
N
G
E

O
U
E
S
T**

Accord Reconnaissance : Ou comment Brouiller les cartes !

Cet accord se voulait être un nouveau modèle de reconnaissance. Nouveau modèle basé sur les compétences et qualifications et non plus sur le système des classifications. Cet accord devait, aussi, permettre au salarié de devenir acteur de son évolution professionnelle. Mais l'entreprise entretient volontairement l'amalgame entre Accord Reconnaissance et refonte du référentiel métier.

Le passage de 400 à 130 métiers est une décision unilatérale de l'entreprise sans aucun rapport avec la mise en œuvre de l'Accord.

Ainsi l'Entreprise annonce :

- ⇒ Un Référentiel métier simplifié et plus lisible : Passage de 400 métiers à 130, associés à un nombre de compétences pouvant aller jusqu'à 10.
- ⇒ A ce jour, 65 métiers ont été examinés en comité technique donnant lieu à 35 pilotes. La DO Ouest est concernée par les pilotes sur les métiers de Chargés d'affaires et Conseillers Clients.
- ⇒ L'entreprise annonce que l'objectif recherché est le rapprochement des métiers existants sous des libellés pertinents. Chaque salarié serait positionné sur un métier cohérent avec son activité
- ⇒ Sur les 400 métiers d'hier, l'entreprise a répertorié : ¼ sur le commercial, environ 150 sur la fonction support et 150 sur l'innovation/technologie.

Autant dire que les cartes sont plus que brouillées, l'entreprise affichant clairement sa volonté de ne pas faire évoluer le système de reconnaissance au sein du groupe.

La CFDT dénonce cet état de fait. Vos élu.es CFDT sont à votre disposition pour vous expliquer clairement l'impact que cette décision unilatérale de regroupement des métiers pourrait avoir sur votre carrière.

La CFDT demande une mise en œuvre rigoureuse de l'accord reconnaissance et un bilan de mise en œuvre afin de rouvrir des négociations.



COMITE D'ETABLISSEMENT DOO : ASC

A venir : Des titres restaurants pour les télétravailleurs

Force de proposition au sein du comité de restauration d'Orange SA, la CFDT revendique depuis longtemps l'attribution de titres restaurant aux télétravailleurs.

La Cfdt a voté dans tous les CE la résolution suivante :

« Les élus du CE DOO réunis en séance plénière le 28/06/2018, en référence à la proposition du comité de restauration d'Orange SA dans le cadre de la gestion mutualisée, décident l'attribution de titres restaurant à partir du 1er octobre 2018 avec effet rétroactif au 1er juillet après vérifications juridiques sur la rétroactivité, pour les télétravailleurs.

Cette résolution est applicable aux salariés :

- De droit privé ayant un avenant à leur contrat de travail
- Fonctionnaires ayant un protocole d'accord de télétravail

Cette décision s'appliquera dans les mêmes conditions d'attribution que pour les autres salariés par rapport au lieu où le télétravail s'effectue. »



Distribution automatique de chèques vacances exceptionnels à tous les ouvriers droit du CE DOO présents le 01 juillet de 150 euros pour les QF 1 à 4, de 100 euros pour les QF 5 à 9, de 50 euros pour les QF 10 à 14. Livraison prévue courant septembre 2018.

Chèque Cadhoc Noel des salariés validé à 80 euros



SCOO : HOME OPEN, SDIT VANNES

Suivi de la mise en œuvre du projet Home-Open au SCOO Ouest.

L'évolution des comportements clients a fait apparaître une baisse des appels en service client, une croissance du digital et des offres convergentes.

Pour contribuer à l'évolution globale des flux nationaux (30% home-65% Open), le SCOO Ouest a souhaité faire évoluer 25 conseillers de Home vers Open. Finalement, ce sont 31 personnes volontaires qui se sont portées candidates sur les sites de Brest, Quimper et Nantes. Formations et pépinières sont en cours depuis le 16/04/18 et ce jusqu'en septembre.

Un suivi spécifique de la montée en compétences est mis en place conjointement par le manager et un soutien formateur. Les conseillers(ères) qui pourraient se trouver en difficulté, font l'objet d'un accompagnement renforcé et individualisé.

Afin d'assurer la continuité du dialogue social, un bilan de la mise en œuvre de ce projet sera présenté en CHSCT au cours du 1^{er} trimestre 2019.

SDIT VANNES

Contexte du projet

Le projet vise :

- à regrouper les activités UIB sur un même lieu dans une volonté de cohérence opérationnelle.
- à réduire nos surfaces logistiques en cohérence avec le projet d'évolution de la supply chain DOO.
- à libérer le site de Gerbault dès 2020, site vétuste et difficilement aménageable.
- à préparer la libération des surfaces tertiaires du site de Pargo à une échéance comprise entre 2022 et 2024 en dotant le bassin de vie de Vannes de son site cible.

DOMPO : REORGANISATION DCRO

Une nouvelle réorganisation pour pallier aux manquements de la précédente, tel est le sentiment partagé par plusieurs salariés de la DCRO (Direction Commerciale Régionale Ouest).

Depuis quelques mois une nouvelle réflexion sur l'organisation de la DCRO est en cours pour permettre d'être encore plus opérationnel dans la réponse aux besoins des différentes unités.

A ce jour, seule une information sur une réflexion de réorganisation a été communiquée. Pour autant le diagnostic de l'organisation actuelle de la DCRO présenté en CHSCT en mai dernier nous laisse entrevoir une réorganisation inéluctable. Le fait d'évoquer l'accompagnement des salariés dans les documents présentés conforte notre lecture des choses tout comme les échanges internes à la DCRO. La CFDT s'interroge aussi sur la volonté d'accompagnement : en réunion d'équipe il a été précisé qu'il n'y aurait aucun accompagnement RH. Quelle contradiction !

Les salariés ont l'impression d'avoir à nouveau à faire des efforts de flexibilité comme il y a 3 ans, où leurs postes avaient été supprimés et où ils avaient dû candidater à de nouvelles fonctions.

La CFDT souhaite que les salariés de la DCRO soient respectés dans la perspective d'une éventuelle réorganisation, qu'ils ne soient pas incités individuellement à se chercher des postes dans d'autres unités en amont, et que si une réorganisation doit se faire qu'elle se fasse en bonne et due forme et traitée en tant que telle. La CFDT sera vigilante et demande à tous les salariés de se rapprocher d'elle s'ils venaient de quelconques pressions de départ.

LA RÉORGANISATION POUR LES NULS

